



RAPPELS REGLEMENTAIRES DES CONDITIONS DE VALIDATION

• Une liste de 8 documents

Afin que vous ne soyez pas pénalisé(e) au moment de l’épreuve, il est impératif que vous vous présentiez avec **une liste de huit documents**, soit un document dans chaque thème du programme d’histoire, de géographie et d’enseignement moral et civique :

Les thèmes du programme préparant au CAP :

- Histoire « La France depuis 1789 : de l’affirmation démocratique à la construction européenne »

- Thème 1 : La France de la Révolution française à la Ve République : l’affirmation démocratique
- Thème 2 : La France et la construction européenne depuis 1950

- Géographie « Transports, mobilités et espaces urbains »

- Thème 1 : Transports et mobilités
- Thème 2 : Espaces urbains : acteurs et enjeux

- EMC - 1^{er} objet d’étude « Devenir citoyen, de l’Ecole à la société »

- Thème 1 : Etre citoyen
- Thème 2 : La protection des libertés : défense et sécurité

- 2^{ème} objet d’étude « Liberté et démocratie »

- Thème 1 : La Liberté, nos libertés, ma liberté
- Thème 2 : La laïcité

La liste de documents pour l’épreuve ponctuelle doit être présentée selon le modèle suivant :

ACADEMIE DE	
NOM et PRENOM du candidat :	
Épreuve ponctuelle d’histoire-géographie-EMC au CAP.	
Liste des documents présentés par le candidat :	
Discipline/Enseignement Thème du programme	Document correspondant
1	Identification précise (voir ci-dessous).
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Signature du professeur ou du formateur (si un professeur ou un formateur a préparé le candidat individuel) :

- **8 documents à prévoir**

Vous devez disposer des **huit documents sous format papier** et en **double exemplaire** (les vôtres + ceux pour l'examineur).

Les normes de présentation des documents en histoire, en géographie et EMC :

Vos 8 documents doivent être **conformes** aux indications ci-dessous.

Un document comporte : - un titre.
- des références précises.

Ouvrage :

AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique :

AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro.

[si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet :

AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [date de consultation].

- un cadre qui délimite le document.

Vous veillerez à **la bonne qualité des reproductions** notamment des documents iconographiques et cartographiques et au **soin de leur présentation**.

☞ *En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur vous proposera un/des documents de secours et vous pourrez néanmoins présenter l'épreuve.*

- **Déroulé de l'épreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)**

- Vous tirez au sort le thème sur lequel vous allez être interrogé.

- Vous préparez votre présentation du document pendant 5 minutes.

- **Votre oral d'une durée totale maximale de 10 minutes se déroule en deux parties :**

- vous exposez :

- Si le document tiré au sort relève de l'histoire ou de la géographie, vous donnez le sens global, dégagez l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Vous devez montrer que vous maîtrisez et utilisez des repères chronologiques et spatiaux.

- Si le document tiré au sort relève de l'enseignement moral et civique, vous construisez et exprimez une argumentation cohérente et étayée en vous appuyant sur les repères et les notions du programme : Vous explicitiez les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

- puis l'examineur questionne.

Il n'y a pas de durée prescrite pour chacun de ces deux temps. Votre prise de parole initiale peut être brève.

☞ L'évaluation est globale, aucune répartition des points n'est prévue entre chaque temps de l'épreuve.

- **Critères d'évaluation**

L'examineur **évalue et vérifie vos acquis (capacités, connaissances, repères) sur le document** et vous amène à préciser vos propos si nécessaire.

☞ Les questions que l'examineur vous posent sont destinées à obtenir des précisions et **vérifier vos acquis sur le thème étudié.**

L'examineur évalue également la qualité de l'expression orale, la posture de communication, la capacité à argumenter. La mention d'un « discours oral construit, argumenté et personnel » renvoie au fait qu'il ne s'agit pas d'une récitation d'un texte appris par cœur. **Vous devez montrer que vous réfléchissez pour répondre aux questions, que vous vous interrogez.**

L'épreuve est notée sur 20 points.

A l'issue de l'entretien, vous ne pourrez pas connaître la note obtenue qui est une proposition soumise au jury final de délibération en fin d'année scolaire.

Sources : - les programmes d'histoire-géographie-EMC en CAP (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/40/9/spe626_annexe_1104409.pdf

- les épreuves d'histoire-géographie-enseignement moral et civique au CAP (Bulletin officiel n° 35 du 26-9-2019, annexe I.) <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm>

- la note de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche relative aux épreuves d'histoire-géographie-EMC du CAP.

La Division Des Examens et l'inspectrice de l'Éducation nationale, chargées du bon déroulement de l'épreuve vous souhaitent une pleine réussite.